

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 5912
N/REF : 8/03/2026 0H20 C:026513 I:00713
V/REF : Contrat N°005912 du 22/06/2005

**SDC 'Jules Guesde'
C/O REGIE IMMOBILIERE FIDUCIA
113 RUE VENDOME
69006 LYON**

IMMEUBLE : JULES GUESDE
51, RUE JULES GUESDE
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 51 - CONTAINERS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme A SYLVENT

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE DE 2 LOCAUX VIDE-ORDURES - 6 CONTAINER(S)
DE 240 LITRES.

2 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.

P' : Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/03/2026

Prix de base du contrat : 239,57

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 10/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre nettoyeur vapeur HP	2/AN	100,95	100,95



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030045

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 6 Containers / 2 locaux	2/AN	231,81	231,81
TOTAL H.T.				332,76
T.V.A. a 20,00%				66,55
TOTAL T.T.C.En EURO				399,31

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.